

Paris, le 3 septembre 2010

Plan Ecophyto-2018**RTE s'engage à réduire l'utilisation des désherbants chimiques**

RTE a signé ce matin, à Versailles, l'accord-cadre relatif à l'usage professionnel des pesticides en zones non agricoles. A la faveur d'une manifestation qui a réuni les quatorze entreprises, syndicats professionnels ou associations partenaires, la Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Chantal Jouanno, a souligné que cet accord était « un des objectifs phare du grenelle de l'Environnement, dans la mesure où les pesticides sont aujourd'hui présents dans 90% des cours d'eau et 50% des eaux souterraines ».

En signant cet accord, RTE souhaite marquer son engagement dans le cadre de cette démarche globale qui vise à réduire de moitié de l'usage des pesticides d'ici 2018.

A l'heure actuelle, RTE utilise des produits phytosanitaires pour le désherbage des 2500 postes de transformation électriques de son réseau et, accessoirement, pour l'entretien des espaces verts des sites tertiaires. Au total, 1200 hectares sont aujourd'hui concernés par cette démarche de désherbage, dont le coût global pour l'entreprise s'élève à 2,5 M€ par an.

Concrètement, RTE va identifier, par le biais d'expérimentations dans deux postes de l'Ouest de la France, des méthodes de désherbage plus respectueuses de l'environnement, notamment celles ne faisant pas recours aux produits chimiques phytosanitaires. Par exemple, en remplacement du désherbage chimique, RTE testera le désherbage thermique (à eau chaude ou à flamme) et le désherbage mécanique par brossage ou hersage (une herse à chaîne est traînée derrière un tracteur). Le désherbage par produits à base de plantes (produit à principe actif végétal) sera aussi expérimenté. Autre solution testée, le recours à 25 moutons, dans le poste électrique de Louisfert (Loire-Atlantique).

En parallèle, RTE souhaite concevoir ses nouveaux postes de manière à réduire les surfaces à désherber. L'objectif est de ne désherber que là où cela est strictement nécessaire. Les espaces seront notamment gérés de manière différenciée suivant leur usage (zones gravillonnées sous les barres électriques à très haute tension, réserves foncières inutilisées, parking, ...).

En s'engageant par cet accord, RTE veillera au partage des bonnes pratiques avec tous les acteurs concernés par la limitation de l'utilisation des pesticides en zones non agricoles, et à leur mise en œuvre sur le terrain.

Cette action complète d'autres actions menées par RTE en faveur de la préservation de la biodiversité, via notamment sa participation à la Fondation nationale pour la recherche sur la biodiversité, son partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, des actions continues en faveur du développement de la biodiversité en forêt et autour des couloirs de lignes électriques.

RTE est l'opérateur du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (ERDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 45 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE a réalisé un chiffre d'affaires de € 4 130 millions en 2009 et emploie environ 8500 salariés.

Contacts presse :

Thierry Lartigau : T +33 (0)1 41 02 16 78 - P +33 (0)6 23 67 83 93 - thierry.lartigau@rte-france.com

Claire de Villele : T +33 (0)1 41 02 17 77 - P +33 (0)6 65 49 70 90 - claire.de-villele@rte-france.com

Pour en savoir plus : www.rte-france.com